



COMMUNIQUÉ D'INFORMATION A LA POPULATION

Inondations - Bulletin n°12 Ville de Redon

Dimanche 2 février – 14h

Le Maire de Redon vous informe sur les inondations qui impactent notre Ville et les moyens mis en œuvre pour un retour à la normale.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Ce dimanche 2 février, le Maire a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat.

Niveaux de la crue

La Vilaine aval a été placée en vigilance orange crues inondations hier. La décrue est largement amorcée.

A 10h ce dimanche 2 février, le niveau de la Vilaine était à 4,53 m. Vigicrues prévoit une cote à 4,39 m à 20h.

Le relevé de l'Oust à 10h était à 4,88 m. Vigicrues prévoit une cote à 4,78 m à 20h.

Allègement du dispositif de sécurité et des périmètres d'évacuation

Ce dimanche 2 février, et compte tenu de l'amélioration de la situation des crues, le périmètre d'évacuation est levé sur plusieurs rues :

- **Quartier du Port**
 - ✓ Quai Jean Bart jusqu'à la rue du Plessis
 - ✓ Quai Amiral de la Grandière
 - ✓ Rue de l'Union
 - ✓ Rue Saint Pierre
 - ✓ Rue du Jeu de Paume
 - ✓ Rue du Plessis (de la rue du Port au quai Jean Bart)
- **Quartier du Châtelet**
 - ✓ Rue des Noës (à l'exception de la partie située entre l'Impasse du Bois d'amour et la rue de l'Oust)
 - ✓ Rue du Châtelet
 - ✓ Rue Jacques Cartier (entre la route de Vannes et la Rue Jean Mermoz)
- **Boulevard d'Armorique**

- Boulevard Bonne Nouvelle (partie basse)
- Quai Saint Jacques
- Quai Surcouf
- Quai de Brest
- Rue du Val
- Rue de Vannes
- Rue de l'Oust (partie basse)
- Rue de la Rive
- Rue de la Cale aux Huîtres
- Rue des Douves
- Rue du Capitaine Martin

Le périmètre d'évacuation est maintenu sur plusieurs rues
pour assurer la sécurité des personnes et des biens :

- **Quartier du Port**
 - ✓ Quai Jean Bart à partir de la rue du Plessis
 - ✓ Quai Duguay Trouin
 - ✓ Rue du Plessis (entre la rue du Port et le quai Duguay Trouin)
- **Quartier du Châtelet**
 - ✓ Rue des Noës (de la rue de l'Oust à l'impasse du Bois d'Amour),
 - ✓ Rue Jacques Cartier (de la rue du Châtelet jusqu'à la rue Jean Mermoz)
 - ✓ Rue Jean Mermoz
- Rue de la Goule d'eau
- Chemin de la Marionnette

Il est en effet rappelé qu'aucun retour à domicile ou dans les locaux d'entreprise dans les zones touchées par les inondations n'est autorisé en raison des précautions suivantes :

- Garantir les opérations de sécurisation menées par les services de secours (opérations de pompage) et de Gendarmerie, qui, malgré la baisse du niveau de l'eau, sont encore nécessaires dans plusieurs quartiers.
- Poursuivre la sécurisation du réseau électrique du domaine public. En effet, tout retour précipité dans un logement non sécurisé peut être dangereux.
- Mener la vérification des réseaux routiers et des ponts, des réseaux d'eaux et d'assainissement et des réseaux téléphoniques.

Retrouvez en ligne les arrêtés concernant la [réduction du périmètre d'évacuation de la population de plusieurs quartiers de la Ville à la suite des inondations en cliquant ici.](#)

Circulation

Ce dimanche 2 février à 15h, l'accès à Redon est maintenu sur tous les axes à l'exception de :

- La route départementale D65 (direction Saint-Perreux)
- Les routes départementales D775 et D775 B (direction Rieux-Allaire)
- Le quai Surcouf

Des contrôles continueront d'être effectués par la Gendarmerie afin de limiter les accès sur les sites encore fermés à la circulation.

Un prochain communiqué spécial concernant la circulation sera publié ce jour à 18h.

Par ailleurs, vous pouvez consulter **l'info trafic** en Ille-et-Vilaine, dans le Morbihan et en Loire-Atlantique via les liens suivants :

- Info route en Ille-et-Vilaine : <https://bit.ly/40PozFv>
- Info route dans le Morbihan : <https://bit.ly/3WH1MJz>
- Info route en Loire-Atlantique : <https://bit.ly/4hCRySs>

Enfin, Redon Agglomération met à la disposition des usagers une carte évolutive des routes fermées à la circulation et des déviations accessible via le lien suivant : <https://bit.ly/4glPw8v>

Moyens humains, techniques et matériels

- Forces de l'ordre

Les services de Gendarmerie et de Police municipale continuent d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et plus particulièrement la surveillance des habitations vidées de leurs occupants ainsi que des zones d'activités où le niveau d'eau a commencé à baisser.

- Opérations de nettoyage

Il est fortement conseillé aux personnes touchées par les inondations de ne pas entreprendre de démarche de nettoyage avant d'avoir contacté leur assurance et de prendre des photos de tous les dégâts dont elles ont été victimes.

Environ 70 volontaires de la Croix Rouge, du Centre communal d'action sociale, des scouts et de l'Ordre de Malte, répartis en 3 groupes sont mobilisés cet après-midi afin de commencer des opérations de nettoyage dans les habitations et les locaux d'entreprises (coordination CCAS de la Ville de Redon et Croix Rouge).

Les personnes constatant qu'un important volume d'eau stagne encore dans leur cave ou dans leur sous-sol peuvent solliciter une intervention de pompage auprès des sapeurs-pompiers, en appelant le 18.

Les agents de la Ville entameront les opérations de nettoyage des voies de circulation et des espaces publics dès lundi 3 février.

Concernant les déchets, six bennes (3 par type de déchets) seront installées dès que la situation le permettra (3 bennes à la Croix des Marins et 3 bennes dans le quartier du Châtelet).

Eau potable

Toutes les unités de production sont en état de fonctionnement. **L'eau est potable.**

Écoles et accueil de loisirs

Les écoles primaires publiques et privées de Redon rouvriront le jeudi 6 février, selon les horaires habituels.

Dans cette attente, un service d'accueil minimum pour les enfants **de toutes les écoles publiques** sera mis en place lundi 3 et mardi 4 février à l'école Anne Sylvestre. L'accueil sera possible de 7h15 à 18h45. Il est demandé aux familles de déposer leurs enfants dans la rotonde de l'école pour les inscrire et confirmer la réservation de la restauration (tarification habituelle).

Pour ce qui concerne **les écoles privées**, les chefs d'établissements sont à la disposition des familles pour envisager des solutions d'accueil en cas de besoin dès le lundi 3 février. Il convient de prendre contact avec chaque direction.

Les **enfants des personnels prioritaires non scolarisés à Redon** et dont l'école est fermée pourront être accueillis à l'école Anne Sylvestre de 7h15 à 18h45 selon les conditions réglementaires et tarifaires en vigueur. Une inscription préalable est nécessaire auprès de l'adresse mail : serviceseducatifs@mairie-redon.fr

Le **centre de loisirs La Ruche-Prévert** rouvrira ses portes le mercredi 5 février aux conditions habituelles. Les familles sont invitées à adresser un mail à enfancejeunesse@mairie-redon.fr

Informations utiles

- Le Centre hospitalier est ouvert mais a réorganisé l'accueil aux urgences : l'appel au 15 est rendu obligatoire. Les accouchements ont été réorientés le jeudi 30 janvier. Une permanence téléphonique directe est mise en place par l'hôpital pour répondre à toute question : **02 99 71 71 71**.
- La Poste informe les habitants des quartiers sinistrés qu'ils peuvent aller **recupérer leur courrier et colis directement au Centre courrier** situé au 15 avenue des Nouïes aux horaires d'ouverture suivants : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h (sauf entre 10h et 10h20 et entre 16h et 16h30), et le samedi de 8h30 à 12h.
- Si vous souhaitez **proposer votre aide** (service, hébergement, matériel, transport, etc.), vous pouvez le faire via le site <https://www.preventraide.fr/>. Une adresse mail est nécessaire, si vous n'en avez pas, vous pouvez contacter directement le CCAS au **02 99 71 22 97**.
- Vous pouvez également réaliser des **dons financiers** via le site <https://macagnotte.croix-rouge.fr/donner-dt35> dont les montants récoltés permettront de venir en aide à tous les sinistrés de Redon Agglomération.
- Le **marché** est fermé le lundi 3 février.
- **SNCF** : Les usagers sont invités à consulter l'info trafic en temps réel sur SNCF Connect.
- **Carré 9** : Les représentations prévues la semaine prochaine sont reportées.

Rappel des consignes à appliquer par la population

Les habitants doivent continuer d'appliquer les consignes suivantes :

- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Se renseigner avant d'entreprendre vos déplacements et être très prudents
- Respecter les déviations mises en place
- Respecter les consignes données par les services de sécurité
- Ne pas se promener le long des berges de rivières et des quais
- Dans les zones inondables, surveiller la montée des eaux et anticiper la mise hors d'eau des mobiliers et biens à protéger (papiers officiels, médicaments...). Les zones en sous-sol, notamment les parkings souterrains, peuvent être dangereuses.
- Rester en vigilance

Prochain communiqué : Lundi 3 février à 12h

Prochain communiqué concernant la circulation : Dimanche 2 février à 18h

Ce communiqué et les suivants, et toutes les informations sur la situation, sont disponibles sur le site internet de la Ville www.redon.fr et la page Facebook « Vivre à Redon ».

CENTRE D'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE – TOUS LES JOURS, DE 8H A 20H30

Exclusivement dédiée aux informations concernant les inondations

02 99 71 03 00

En dehors de ces horaires, composez le 18 ou le 17

LIGNE D'ECOUTE – DU LUNDI AU SAMEDI, DE 9H A 18H

Pour être soutenu par un thérapeute du territoire,
vous pouvez laisser un message et serez systématiquement rappelé(e)

07 83 33 62 10